



Seconde réunion du comité de suivi technique du SIV Du 14 décembre 2009.

A la demande de FO, le comité de suivi s'est réuni le 14 décembre suite à l'annulation du CTP des préfectures.

Le Secrétaire Général du Ministère souligne qu'au cours des deux dernières semaines le SIV a évolué sur le plan technique. Il indique également que plusieurs réunions ont été organisées avec les représentants des partenaires tiers (professionnels de la vente, constructeurs, assureurs, experts). Ces réunions ont permis de recadrer les engagements de chacun et d'inciter les partenaires à respecter leurs engagements.

Le SG confirme la mise en œuvre et la poursuite de la stratégie d'optimisation des réseaux

FO constate l'absence des autres syndicats à cette réunion.

FO s'inquiète de l'émergence de prestataires de cartes grises un peu partout en France et des conditions d'octroi des habilitations et des agréments qui de facto permettent à quasiment tout le monde de se positionner sur «le marché de la carte grise »

FO s'interroge sur la légitimité de ces professionnels à accéder au SIV et déplore à nouveau l'absence de tout système de contrôle des négociants automobiles.

Le Secrétaire Général du ministère indique qu'une réforme du protocole de conventionnement est envisagée et que dans l'esprit la possibilité de conventionnement n'est offerte qu'aux seuls professionnels de l'automobile excluant de fait les simples prestataires.

Le SG poursuit par un bref bilan des trois dernières semaines constatant que le nombre d'immatriculations est en hausse constante et que la pression directe sur les services des cartes grises tend plutôt à la baisse notamment pour les retards de courrier et les missions de « back-office » tout en reconnaissant de grosses disparités locales.

FO considère que les améliorations relevées sont avant tous les fruits des efforts des agents dans la mise en place de dispositifs d'exceptions dans la plupart des préfectures (jours de fermetures exceptionnels, horaires aménagés, heures supplémentaires, appel à des vacataires) et s'inquiète des conditions de travail une fois ces mesures provisoires terminées.

Le DSIC présente le plan technique en 3 phases.

- L'optimisation du routage des données (dysfonctionnement à l'origine d'importantes perturbations sur l'application SIV)
- Le redéploiement des bases de données sur de nouveaux serveurs (prévu fin décembre)
- Travail à redéfinir : les priorités de la nouvelle version du SIV qui sera mise en place le 15 février 2010. Des compromis entre les besoins réels et les possibilités techniques seront tranchés dans les semaines à venir.

L'ANTS a défini les priorités actuelles : élaboration d'un nouveau livret à destination des professionnels et publication de fiches techniques sur les opérations SIV les plus courantes.

L'ANTS a, par ailleurs, constaté la diminution du nombre d'appel de 7000 appels à 4500.

FO fait observer les conséquences de réponse apportées par l'ANTS sur le point de la saisie d'exonération des taxes « manipulation » accessible à tous les agents et émet les plus vives inquiétudes sur les conséquences d'erreurs ou de malversation que rend possible cette fonctionnalité.

Le Secrétaire Général du Ministère indique qu'il a eu récemment plusieurs conversations avec l'IGA à ce sujet et plus généralement sur les risques de fraude dans le SIV. Il estime qu'il revient aux Préfets sur le plan local d'y veiller.

La réunion se poursuit par la présentation du patch correctif 1.8.4 qui sera mis en place le 16 décembre 2009.

A savoir :

Déclaration d'achat / déclaration vente :

La cohérence entre DA et DC n'est plus contrôlée, seule la date de cession l'est

Immatriculation des véhicules TT :

La conversion implicite est débloquée sur un dossier FNI avec l'usage TT

CHANGEMENT D'ADRESSE :

La date du contrôle technique n'est plus vérifiée pour cette opération

CONTROLE TECHNIQUE :

Possibilité pour l'agent de préfecture de saisir manuellement la date de contrôle technique pour les véhicules de collection

CONTROLE TECHNIQUE

Préfecture

Changement de titulaire pour succession, ainsi que rachat de LOA, LLD, un contrôle technique de moins de 6 mois est demandé

L'application sera désormais conforme à la réglementation qui demande un contrôle technique en cours de validité

SIT :

Possibilité d'afficher l'historique des prélèvements jusqu'à 6 mois en arrière

VEHICULE DE DEMONSTRATION :

La date de fin de démonstration correspond maintenant à la date de l'opération

EDITION D'UN CPI :

Le professionnel peut maintenant, uniquement rééditer le CPI d'un dossier dont il aura créé l'immatriculation

Une demande de modification des *Cerfas* réglementaires a été déposée auprès de la CNIL. Un champ concernant les données téléphoniques pourrait être ajouté après accord de la CNIL.

FO demande que des « **agents de terrain** » soient associés aux travaux de refonte de l'interface.

M.COMET précise que cinq préfectures de strate 1 ont été consultées lors de l'élaboration du nouveau projet d'ergonomie.

FO réitère sa demande de fermeture nationale des services des cartes grises pour une durée de trois jours minimum de manière à pouvoir résorber dans de bonnes conditions les retards accumulés.

M. COMET précise qu'il ne souhaite pas imposer une décision centrale mais se dit prêt à solliciter certains Préfet en fonction de la situation locale.

Il indique qu'il souhaite obtenir une photographie précise de la situation de chaque préfecture (temps d'attente moyen, retard accumulé, nombre de cartes grises éditées, moyens mis en œuvre) pour le prochain CTP central qui se tiendra à la mi-Janvier.

Concernant la prime de 150 € spéciale SIV, FO demande que les services liés aux cartes grises (Ex. régies, accueils, standards) en bénéficient également.

Enfin FO souligne le besoin de formation des agents sur les opérations complexes (d'autant plus que les formations initiales ont eu lieu sur une base école très différente) et demande la réactivation du réseau des formateurs départementaux pour que le passage à la nouvelle version soit effectué dans les meilleures conditions.